



Par arrêté en date du 31 décembre 2021, le Maire de Ligny-le-Châtel a prescrit la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Cette mise à disposition du public se déroulera à la Mairie de Ligny-le-Châtel, du lundi 3 janvier au jeudi 3 février 2022, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et mardi, mercredi et vendredi de 15 h à 18 h).

Les pièces du dossier comprenant le projet de modification simplifiée du PLU, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi que le registre seront déposées à la Mairie, pendant toute la durée de mise à disposition du public, ainsi que les actes administratifs et mesures de publicité.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Mairie :

www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/

Le public pourra porter ses observations sur le registre approprié mis à disposition ainsi que par courrier adressé en Mairie, grande rue – 89144 LIGNY-LE-CHÂTEL ou par courriel à l'adresse : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr pendant la même période.

L'arrêté du Maire est consultable en Mairie et affiché sur les panneaux municipaux. Il est en outre publié sur le site internet de la Mairie : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/

Le Maire, Chantal ROYER

